



**VILLE DE LOUVIGNÉ DU DÉSERT**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**REUNION DU 27 FEVRIER 2025**

République Française  
Département d'Ille et Vilaine

**Nombre de Conseillers :** en exercice 23                      **présents ou représentés :** 20                      **votants :** 20

**Date de convocation :** 20 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 février à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

**Étaient présents :** M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme. LEE Isabelle ; M. VEZIE François ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; Mme KERGOAT Morgane ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. LEBANSAIS Rémy.

**Absents :** Mme JARDIN Marie Christelle ; Mme OUTREVILLE Angélique ; M. MOLVAUX Gérard ;

**Absent excusé :** M. COUASNON Michel ;

**Pouvoirs :** M. COUASNON Michel donne pouvoir à M. RAULT Pierre-Antoine ;

**Secrétaire de séance :** M. COSTENTIN Joseph.

**2025-02-020 - LOTISSEMENT SAINT-MARTIN – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX**

**RAPPORTEUR :** A. LECHEVALIER

**EXPOSE**

La commune de Louvigné du Désert souhaite étoffer l'urbanisation du bourg en créant un lotissement rue Saint-Martin. L'aménagement envisagé à l'Est de la partie agglomérée (1,0875ha), créera un secteur d'habitat entre le quartier résidentiel de la Folletière et de la Prairie.

Pour rappel, le marché de maîtrise d'œuvre pour la conception de ce projet a été attribué à l'Atelier du Marais.

A l'issue de la phase de consultation, et après avis de la commission d'appel d'offres du 28 janvier 2025, Monsieur le Maire a procédé à l'attribution du marché de travaux conformément à la délibération n°2024-01-007 en date du 25 janvier 2024 lui portant délégation en matière de marchés publics, accords-cadres et avenants.

**PROPOSITION**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L2121-29 ;

**Vu** le Code de la commande publique et, notamment, ses articles R2185-1 et R2185-2 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2023 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet Atelier du Marais ;

**Vu** le rapport d'analyse des offres du marché de travaux relatif à l'aménagement du lotissement Saint-Martin ;

**Vu** le résultat de la CAO en date du 28 janvier 2025 ;

**Vu** la décision du Maire n°2025-07 attribuant le marché de travaux pour la réalisation d'un lotissement rue Saint-Martin ;

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- De donner quitus à Monsieur le Maire pour l'attribution du marché de travaux relatif à l'aménagement du lotissement Saint-Martin , pour les montants suivants :

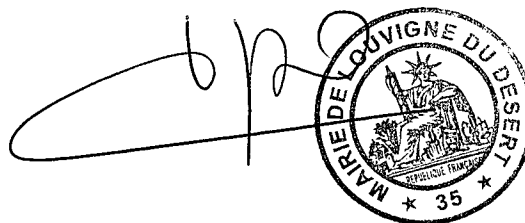
Numéro de lot	Entreprise	Montant du marché HT
Lot N°1 : Terrassements, voirie, eaux pluviales – Base (Enrobés avec granulats Ocre Hydro )	PIGEON TP	241 446,50 € HT
Lot N°2 : Eaux Usées – Eau Potable	LTP LOISEL	77 651,00 € HT
Lot N°3 : Telecom, éclairage public, basse tension	SANTERNE	93 887,25 € HT

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- de dire que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif.

**DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 27 février 2025  
Pour extrait conforme  
Le Maire  
JP. OGER



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*